
ASSISTANTS DE PROGRAMMES

Voici quelques consignes pour les assistants de programmes:

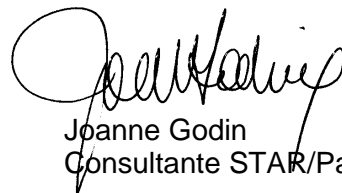
- 1) Les assistants de programmes doivent être accompagnés d'un entraîneur CERTIFIÉ (au minimum de niveau 1) en tout temps sur la glace. Ils ne peuvent PAS être seuls avec les patineurs.

Ils doivent être accompagnés et supervisés en tout temps d'un entraîneur.

- 2) Les assistants de programmes peuvent AIDER les entraîneurs sur des glaces Patinage Plus et STAR.
- 3) Un assistant de programme ne doit pas enseigner. Le rôle de l'assistant de programme est de venir en aide, motiver, encourager, et assister l'entraîneur. Voir dans le manuel de Patinage Plus la définition de l'assistant de programme.
- 4) Les assistants de programmes ne peuvent être rémunérés en aucun temps. Il est possible de récompenser les assistants de programme sous forme de bourse ou de cadeau. Ils ne peuvent pas recevoir un montant en argent pour leurs services.



Annie Thibodeau
Coordonnatrice aux officiels



Joanne Godin
Consultante STAR/Patinage Plus